

CR café débat « Le pouvoir des syndicats en France »

-26 avril 2008-

Le droit du travail est l'un des piliers de notre modèle social. Son objet est de régir les relations du travail avec notamment deux missions essentielles : garantir la sécurité des travailleurs et encadrer la relation salarié-employeur qui est par nature inégalitaire, le contrat de travail reposant sur la subordination de la volonté du salarié. Ce droit est fluctuant et éminemment politique, il convient donc de suivre avec attention toutes les modifications qui pourraient y être apportées.

Et l'actualité est particulièrement chargée en ce moment dans ce domaine : heures supplémentaires défiscalisées (paquet fiscal - juillet 2007), rachat des RTT (loi sur le pouvoir d'achats - automne 2007), représentativité syndicale (avril 2008), contrat unique et modification du droit de licenciement (loi de modernisation du marché du travail - avril 2008), assouplissement du travail le dimanche (loi Châtel - en cours de réflexion), de multiples projets du gouvernement visent à changer des éléments clés de notre droit du travail.

Stéphan Berthoz, notre invité, qui est membre de l'équipe nationale de l'UNSA (Union National des Syndicats Autonomes), est revenu sur cette actualité et à travers un jeu de questions réponses avec la salle a dressé un état des lieux du syndicalisme français.

La situation du syndicalisme français

Le moins que l'on puisse dire est que la situation actuelle est préoccupante. Morcelés, recroquevillés sur leurs bastions, les syndicats ont du mal à représenter l'ensemble du monde du travail. Le taux de syndicalisation en France reste ainsi largement en dessous de celui des autres grands pays européens avec 8% de syndiqués sur l'ensemble de la population active. Pire, les syndicats ont du mal à toucher les classes populaires et en particulier les ouvriers. Aujourd'hui, sur 10 salariés syndiqués, 3 sont des cadres (avec un taux de syndicalisation en croissance) contre 2 ouvriers.

A ces difficultés s'ajoute le comportement de passagers clandestins de nombreux salariés : les accords obtenus par les syndicats profitent à tout le monde, syndiqué ou non, ce qui n'encourage pas l'engagement (qui peut d'ailleurs avoir une répercussion négative sur la vie professionnelle de certains salariés).

Les grands enjeux

Représentativité

Le constat est largement partagé : les syndicats ne sont pas suffisamment représentatifs de la population active française. Pour y remédier, un accord vient d'être signé entre le MEDEF, la CGT et la CFDT pour réformer les règles de représentativité (qui donne le droit à un syndicat de signer un accord). Ces nouvelles règles ajoutent de nouveaux critères de représentativité et les rendent cumulatifs. Elles définissent en particulier un seuil d'audience minimal de 10% lors des élections du comité d'entreprise pour qu'un syndicat soit déclaré représentatif (ramené dans un premier temps à 8%). Pour l'UNSA, et de nombreux syndicats, ce texte est dangereux et doit être combattu. Deux reproches principaux lui sont adressés :

- Le seuil de représentativité défini par l'accord (ce dernier doit d'ailleurs encore être traduit en texte) porte sur les élections du CE qui sont réservées aux entreprises de plus de 50 salariés. Ce faisant, elles privent près de la moitié du monde salarial (5,5 millions de personnes) de voix. Pour corriger ce défaut, l'audience des syndicats doit être calculée à partir des résultats des élections prudhommales qui concernent l'ensemble des salariés.
- Le texte abolit la présomption irréfutable de représentativité qui permettait à des représentants syndicaux d'être protégés même s'ils n'appartiennent pas à un syndicat déclaré.

Place de l'Etat

Historiquement, l'Etat est fortement intervenu dans les relations sociales en France cependant cette intervention n'est pas toujours appropriée. L'Etat doit laisser un espace d'échange et de négociation aux acteurs sociaux afin que ces derniers puissent vraiment jouer leur rôle. Pour préciser le rôle de chacun, des règles du jeu doivent être définies et respectées par l'Etat. Une initiative intéressante lancée récemment dans ce domaine a été la proposition contenue dans le Rapport Chartier (et déjà mise en place dans le passé) d'un agenda partagé. Cet agenda, communiqué par l'Etat aux partenaires sociaux, contiendrait les principales mesures que le gouvernement veut discuter pendant son mandat et donnerait ainsi une vraie visibilité aux syndicats pour préparer au mieux ces échéances.

Nouveaux défis de la protection des salariés

Face à un monde en perpétuelle évolution, où l'efficacité de l'action syndicale doit constamment être démontrée, certains défis importants restent à relever par les organisations de salariés :

- Pénétrer le monde des petites entreprises, dont elles sont largement absentes à l'heure actuelle. Parmi bonnes idées évoquées en ce moment, la proposition d'élire des CE interentreprises couvrant un bassin d'emploi semble pertinente. Un accord dans ce sens a d'ailleurs déjà été signé en 2001 entre le patronat de l'artisanat et cinq syndicats salariés mais a été torpillé par le MEDEF.
- Faire évoluer la protection sociale en développant la portabilité des droits, i.e des droits attachés aux individus et non à un contrat de travail ou à une entreprise.

Il faut par ailleurs noter que les syndicats ont déjà beaucoup de moyens pour avoir accès aux informations clés de l'entreprise et faire entendre leurs voix. Mais une problématique majeure des organisations syndicales est d'assurer la formation des Délégués du Personnel afin de leur permettre d'utiliser efficacement de ces informations pour protéger les salariés.

La capacité des syndicats à répondre à ces problématiques sera à coup sûr un moyen de résoudre la crise de légitimité que ces derniers traversent.

Attractivité des syndicats

Soulignant que les schémas de « conscience de classe » n'étaient plus une grille de lecture pertinente aujourd'hui, Stephan est revenu sur la notion de services que les syndicats pourraient développer pour accroître leur attractivité. Il a ainsi cité l'exemple de la CGC qui met à disposition de ses adhérents une plateforme téléphonique d'assistance juridique ou l'exemple d'autres pays européens où les associations de consommateurs sont parties intégrantes des syndicats. Dans cette optique, les syndicats français pourraient s'emparer beaucoup plus qu'aujourd'hui des grands sujets de société touchant aux salariés : politique du logement, consommation, discrimination, ...

Syndicats et militantisme politique

Si elles sont complémentaires, l'action syndicale et politique présentent des différences importantes. Ainsi, un syndicaliste ne pourra pas se retirer de la table des négociations - faire partie de l'opposition -, il doit traiter avec n'importe quel gouvernement, quitte à faire preuve de pragmatisme dans ses revendications afin de défendre au mieux les salariés. Pour autant l'appartenance à un syndicat est souvent complémentaire d'un engagement politique et il est important que les combats sociaux trouvent un écho et un débouché politique. Dans cette perspective, Stefan a insisté sur la nécessité pour un mouvement comme les MJS de réagir fortement aux mesures prises par le gouvernement actuel lorsqu'elles sont mauvaises (à l'image du texte sur la représentativité syndicale)ⁱ. Sans réaction de notre part, ce dernier pourra en effet s'appuyer sur un pseudo-consensus dans le pays et se donner une image de réformateur sans pour autant que les problèmes n'aient été traités en profondeur.

ⁱ : Cette opposition doit néanmoins rester clairvoyante, ainsi le texte sur la modernisation du marché du travail ne pose pas de problème particulier à l'UNSA qui l'aurait signé si l'organisation avait été consultée.